



MODALITÉS D'ADHÉSION SAISON 2019/2020 Nouveaux licenciés Jeunes

Pour les nouveaux licenciés 2020, la demande de licence peut se faire à partir de septembre 2019.

Cette prise de licence s'accompagne de l'adhésion à la Vôge VTT.

Avant la prise de licence, les jeunes (-16 ans) peuvent prendre une Licence d'Accueil (15€). Celle-ci leur permet de participer aux activités du club pendant 4 séances consécutives. En cas de prise de licence définitive, les 15€ seront déduits du coût de la licence.

Pour tous les licenciés, la tenue (cuissard-maillot et casque) est facturée prix coûtant. Pour les licences JEUNES (jusqu'à Minimes), à la fin de la saison, en fonction des objectifs de participation aux compétitions fixés en début de saison et à la reprise d'une licence 2021, celle-ci sera remboursée à hauteur de 40€.

Tarifs Familles :

Concerne uniquement les enfants d'une même famille inscrits à l'Ecole de Vélo :

- l'enfant le plus âgé règle la totalité de l'inscription à l'Ecole de Vélo
- Le second bénéficie d'une réduction de 50% sur l'inscription à l'Ecole de Vélo
- Le troisième bénéficie de la gratuité sur l'inscription à l'Ecole de Vélo

Rappel des documents à envoyer au club

- **La demande de licence**
- **Additif d'assurance (si la demande de licence n'est pas visée par le médecin, joindre un certificat médical de non contre indication)**
- **Une photo (recadrable sur le visage pour insertion sur la licence)**
- **Une copie de votre pièce d'identité**



Une fois reçue par le club, votre demande sera transmise au comité régional qui la validera et activera votre licence.

Validité de la licence

Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, **les nouveaux licenciés peuvent se faire délivrer, à compter du 6 Septembre**, leur première licence portant le millésime de l'année suivante, sa **validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois.**

ENGAGEMENTS DU LICENCIÉ LIÉS À LA PRISE D'UNE LICENCE

En qualité de licencié de la F.F.C. :

– Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée, et ne pas avoir sollicité une autre licence pour 2020 auprès de la F.F.C., de l'U.C.I. ou d'une autre fédération nationale étrangère. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se fait sous ma responsabilité exclusive.

– Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.C., de l'U.C.I., de ses confédérations continentales et des autres fédérations nationales, à participer aux compétitions ou manifestations cyclistes d'une manière sportive et loyale, à me soumettre aux sanctions prononcées à mon égard et à porter les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte que le TAS se prononce en dernière instance et que ses décisions seront définitives et sans appel. Sous cette réserve, je soumettrai tout litige éventuel avec l'U.C.I. exclusivement aux tribunaux du siège de l'U.C.I.

– Je m'engage à respecter le code du sportif tel que défini ci-dessous :

1. Se conformer aux règles du jeu – 2. Respecter les décisions de l'arbitre – 3. Respecter adversaires et partenaires – 4. Refuser toute forme de violence et de tricherie – 5. Être maître de soi en toutes circonstances – 6. Être loyal dans le sport et dans la vie – 7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les documents complémentaires liés à la prise de licence 2020.